

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Insolite à Bitam : une bagarre éclate dans une église entre deux familles lors d'une messe funéraire

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

C'EST une histoire insolite qui s'est déroulée dans la chapelle catholique du village Tchimizock, sis à 15 km de la ville de Bitam, jeudi dernier, lors d'une messe funéraire.

Une bagarre a éclaté à la suite de la dispute du corps entre les oncles du défunt et certains membres de sa famille. Au cours de cette altercation, le cercueil du défunt a été renversé, brisant la glace de protection, qui s'est éparpillée sur le mort et a occasionné des lésions sur son visage, ont rapporté des sources proches des deux familles.

En effet, indique l'une de nos sources, tout aurait commencé

à Libreville, lors des préparatifs d'acheminement du corps sur Bitam. Les oncles du défunt, en accord avec certains membres de la famille, avaient convenu que le corps serait exposé à Tchimizock pour la veillée et qu'à minuit il sera levé pour être conduit à Dzomo, chez les oncles pour être inhumé. Et par la suite, les parents de Tchimizock devraient s'occuper des obsèques. Un consensus qui n'était pas au goût de tout le monde au sein de la famille dont certains membres opposaient déjà une forte résistance.

Une fois à Tchimizock, l'heure étant arrivée pour les oncles de transférer le corps à Dzomo, les membres de la famille vont radicalement s'y opposer. Ils vont

plutôt exiger le remboursement immédiat des dépenses effectuées si le corps venait à partir. C'est donc à ce moment qu'éclate la bagarre au sein de la chapelle. Le cercueil du défunt va ainsi être renversé.

Au final, avec l'intervention de Mgr Jean-Bernard Asseko Mvé, curé de la paroisse Immaculée Conception de Bitam, les choses vont rentrer dans l'ordre. Les deux familles finissant par s'accorder. Le défunt sera finalement enterré à Tchimizock, en présence des oncles de ce dernier.



Photo: DR

Une vue du cercueil jeté au sol, au cours de la bagarre entre les deux familles, au cœur de la chapelle.

Drame de Nkembo : Jean-Baptiste Nzoghe en prison

SLM
Libreville/Gabon

DÉTENU depuis plusieurs jours dans les locaux de la Police judiciaire (PJ) de Libreville, Jean-Baptiste Nzoghe, alias Jordan, le Gabonais de 24 ans qui a poignardé à mort un Nigérian identifié comme Anthony Ude Uche dans un salon de coiffure, séjourne à Gros-Bouquet depuis vendredi.

Concernant les motivations de son acte, Jean Baptiste Nzoghe confie : " J'étais en colère, car c'était un voleur doublé d'un arnaqueur. Il a menacé d'appeler

d'autres jeunes d'un autre quartier pour m'agresser. "

Pour rappel, samedi 21 janvier 2023, vers 14 heures, à Nkembo, une violente dispute a éclaté entre Jean-Baptiste Nzoghe et Anthony Ude Uche. Le premier est rentré chez lui, avant de revenir peu de temps après, armé d'un couteau à l'aide duquel il a blessé mortellement son adversaire.

Après avoir été déféré devant le parquet de Libreville, puis auditionné par un juge instructeur, Jean-Baptiste Nzoghe a donc été placé sous mandat de dépôt.



Photo: AEE

« Jordan » a été placé sous mandat de dépôt, après le meurtre d'un Nigérian à Nkembo.

Sous le Haut Patronage de Son Excellence
Ali BONGO ONDIMBA, Président de la
République, Chef de l'Etat

Autorité Administrative
Zone Economique Spéciale
de Nkok

Organise

FOGAZEA

**1^{er} FORUM DES ORGANES DE
GESTION ADMINISTRATIVE DES
ZONES ECONOMIQUES D'AFRIQUE** 2023

02 AU 03 FÉVRIER AU JARDIN BOTANIQUE

**SÉANCES DE TRAVAIL
TEAM BUILDING
VISITES DE SITES
CONFÉRENCES
PARTAGES D'EXPÉRIENCES**

« COHÉSION ET ASSOCIATION DES ORGANES DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES ZONES ECONOMIQUES D'AFRIQUE,
AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU CONTINENT »

ARISE
AGENCE REGIONALE
D'INTEGRATION